

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ASA 39/012/2006 – ÉFAI

Londres, le 6 septembre 2006

Action complémentaire sur l'AU 159/06 (ASA 39/007/2006 du 7 juin 2006) et ses mises à jour (ASA 39/008/2006 du 23 juin 2006 et ASA 39/011/2006 du 18 août 2006)

CRAINTES DE RENVOIS FORCÉS / PRÉOCCUPATIONS POUR LA SANTÉ

THAÏLANDE

Au moins 231 réfugiés laotiens appartenant à l'ethnie hmong

Selon les informations reçues, environ 80 membres du groupe de 231 réfugiés laotiens d'ethnie hmong (ce chiffre pourrait être plus élevé) sont détenus dans des conditions très dures et sans hygiène dans deux centres de détention de la province de Phetchabun en Thaïlande. Amnesty International est très préoccupée par l'état de santé de ces personnes.

D'après des témoins oculaires, 29 personnes, essentiellement des femmes et des enfants, sont détenus depuis juin 2006 au centre de détention du poste de police de Phetchabun dans une cellule surpeuplée et obscure où règne une chaleur insupportable, et qu'elles ne sont pas autorisées à quitter. Leurs rations alimentaires sont insuffisantes et on ne leur fournit pas d'eau potable. Ces conditions ont déclenché chez la plupart d'entre elles divers problèmes de santé, en particulier des plaques d'urticaire, des maladies cutanées et des troubles intestinaux. Cinquante et un autres membres de ce groupe sont détenus dans la prison du poste de police de Lom Sak. Les femmes et les enfants se trouvent dans une même cellule, tandis que les hommes sont détenus séparément. Les femmes ne sont pas autorisées à quitter leur cellule, mais les hommes auraient parfois la permission de sortir pour travailler. Leurs rations alimentaires sont insuffisantes.

D'autres membres du groupe de 231 réfugiés sont apparemment détenus dans des conditions moins éprouvantes dans plusieurs autres centres, en particulier la prison du district de Khao Kho et le poste de police de Doung Mouang, mais la plupart sont manifestement maintenus dans des cellules surpeuplées et souffrent de la faim.

Le sort des réfugiés demeure incertain, étant donné qu'ils risquent tous d'être renvoyés contre leur gré au Laos, où ils pourraient subir de graves violations de leurs droits humains. Un groupe de 31 personnes auraient été conduites à la frontière laotienne, dans la province de Chiang Rai, à la mi-août. Elles y auraient été abandonnées dans des circonstances peu claires, avec l'ordre de retourner au Laos. On ignore combien d'autres personnes ont été emmenées à la frontière.

Ces 231 réfugiés ont été arrêtés par les autorités thaïlandaises au début du mois de juin 2006 près du camp de réfugiés de Huay Nam Khao, dans la province de Phetchabun, où ils espéraient rejoindre environ 6 000 autres réfugiés laotiens d'ethnie hmong. Ils ont d'abord été placés en détention dans la prison du district de Khao Kho dans des cellules surpeuplées, avant d'être répartis dans divers centres de détention de la province de Phetchabun.

Lors d'une visite en Thaïlande en août dernier, le haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés, António Guterres, a demandé aux autorités thaïlandaises de ne pas renvoyer ces réfugiés de force au Laos. Il les a également priées de permettre à des représentants du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) de se rendre auprès de ces personnes afin de vérifier si elles relevaient du statut de réfugié et de leur fournir une « *protection et une aide efficaces* ».

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Quelque 6 000 Laotiens d'ethnie hmong vivent dans le camp de réfugiés improvisé de Huay Nam Khao, où ils ont commencé à affluer en 2004 afin de demander le statut de réfugiés. La plupart affirment avoir été exposés à des persécutions dans leur pays en raison de leurs liens avec des rebelles qui ont combattu aux côtés de l'armée américaine pendant la guerre du Viêt-Nam et les affrontements qui en ont découlé au Laos.

On estime qu'à cette époque, environ un tiers des membres de la minorité hmong (300 000 personnes en 1970, selon certaines estimations) a fui à l'étranger, la grande majorité d'entre eux s'étant installés aux États-Unis en tant que réfugiés. Un nombre inconnu de Hmong et d'autres membres de minorités sont restés dans la jungle jusqu'ici, afin de se cacher de l'armée laotienne. Si certains continuent d'opposer une résistance armée au gouvernement laotien, il semble que la plupart ne soient pas engagés dans les hostilités.

Les autorités considèrent ces réfugiés comme des immigrants « en situation irrégulière », tandis que le gouvernement laotien a exprimé des doutes quant à leur nationalité laotienne et n'a pris aucune initiative en vue de trouver une solution humanitaire à long terme face au conflit qui oppose les forces armées à des groupes de Hmongs cachés dans la jungle.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- déclarez-vous préoccupé par la sécurité et la santé de 29 réfugiés laotiens d'ethnie hmong détenus dans la prison du poste de police de Phetchabun, ainsi que par celle de 51 autres réfugiés hmong détenus dans la prison du poste de police de Lomsak, dans des cellules surpeuplées et sans nourriture suffisante ;
- faites part de votre inquiétude à l'idée que les membres du premier groupe, composé essentiellement de femmes et d'enfants, ne soient pas approvisionnés en eau potable et souffrent de problèmes de santé provoqués par les conditions d'hygiène déplorables dans lesquelles ils sont détenus ;
- demandez aux autorités thaïlandaises de vous informer de la situation des 231 réfugiés hmong, arrêtés par elles au début du mois de juin 2006 près du camp de réfugiés de Huay Nam Khao, dans la province de Phetchabun ;
- rappelez aux autorités qu'elles sont tenues de garantir « *le droit de toute personne à un niveau de vie suffisant pour elle-même et sa famille, y compris une nourriture, un vêtement et un logement suffisants, ainsi qu'à une amélioration constante de ses conditions d'existence* » (article 11-1 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels) et de veiller à ce que « *[t]oute personne privée de sa liberté [soit] traitée avec humanité et avec le respect de la dignité inhérente à la personne humaine* » (article 10-1 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques) ;
- exhortez les autorités thaïlandaises à ne pas renvoyer ces personnes de force au Laos, où elles risqueraient d'être victimes de graves violations de leurs droits humains, notamment d'actes de torture et d'autres formes de mauvais traitements ;
- rappelez aux autorités qu'elles sont tenues, en vertu du droit international, de ne pas renvoyer de personnes dans un pays où elles risqueraient d'être victimes de graves violations de leurs droits humains.

APPELS À :

Premier ministre :

Thaksin Shinawatra

Prime Minister

Government House

Pitsanulok Road, Dusit District

Bangkok 10300, Thaïlande

Fax : + 66 2 282 8631

Formule d'appel : Dear Prime Minister, / Monsieur le Premier ministre,

Ministre de l'Intérieur :

Kongsak Wantana

Minister of Interior

Ministry of Interior

Atsadang Road

Bangkok 10200, Thaïlande

Fax : + 66 2 226 4371

Formule d'appel : Dear Minister, / Monsieur le Ministre,

Gouverneur de la province de Phetchabun :

Torphong Ampan

Governor

Phetchabun Province, Thaïlande

Fax : Tél. : + 66 5 671 3173 (Merci d'envoyer vos appels pendant les heures de bureau : ajoutez sept heures à l'heure GMT)

Formule d'appel : Dear Governor, / Monsieur le Gouverneur,

Responsable de la police pour la province de Phetchabun :

Cherdchai Pavaro-pas

Provincial Police chief

Phetchabun Province, Thaïlande

Formule d'appel : Dear Major-General, / Monsieur,

COPIES aux représentants diplomatiques de la Thaïlande dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 18 OCTOBRE 2006, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*